



Adoption internationale et intrafamiliale

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis française, d'origine congolaise, et je souhaite adopter la fille de ma demi-soeur (même mère), restée au Congo. Ma soeur ne vit pas dans des conditions idéales, et nous sommes d'accord pour que j'éleve ici son enfant. Je suis célibataire, je vis en France et je travaille à Genève.

Nous nous apprêtons à commencer les démarches officielles au niveau de Brazzaville au Congo, mais je souhaiterais connaître les démarches à effectuer au niveau de la France.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Quel âge a l'enfant?

Est-ce que vous souhaitez une adoption plénière ou simple?

Cordialement

Par Visiteur

L'enfant est actuellement âgé de 15 mois, et je souhaiterais l'adoption plénière.

Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas vous devez au préalable monter un dossier afin d'obtenir l'agrément. En effet même s'il s'agit d'une adoption intrafamiliale la procédure est la même que pour un autre enfant.

La procédure prend environ 9 mois.

De ce fait vous devez contacter le service de l'Aide Sociale à l'Enfance de votre département en vue de l'obtention d'un agrément. Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance instruit la demande d'agrément en procédant à une enquête sociale et à des investigations psychologiques.

Cordialement